Image not found or type unknown

Maladie professionnelle fonction publique territoriale

Par **mamycountry**, le **25/07/2015** à **17:12**

Bonjour,
Je suis en arrêt depuis janvier 2012 suite à harcèlement.
Je travaillais dans la fonction publique. J'ai été reconnu après vu plusieurs psychiatres en maladie professionnelle en octobre avec rétroactivité à aout 2012. Alors que mon médecin ne veut toujours pas que je reprenne mon employeur veut que je reprenne mon travail en me reclassent à un autre service.
L'employeur a t il de passer outre l'arrêt de mon médecin alors que j'ai été reconnu maladie professionnelle .
Merci de vos réponse
Je compte sur vous je suis très mal étant en dépression.
Cordialement
Mamy country

Par **P.M.**, le **25/07/2015** à **20:09**

Bonjour,
Ce n'est ni le médecin traitant ni l'employeur qui décident de l'aptitude mais le Médecin du Travail...
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés